

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 346 Subventions (14.000 euros) à 3 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations d'anciens combattants à vocation généraliste ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix ARAC Comité départemental de Paris, 81 Boulevard Vincent Auriol 75013 Paris A00080/ 2014-01466 / 20224.

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association nationale des plus grands Invalides de Guerre. A.N.P.G.I.G, 13 avenue de La Motte-Picquet 75007 2015-00358 /107961.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre U.D.A.C 23, rue des Dames 75017 Paris A00098/ 2015-00353 /20331.

Article 4 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 14.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO